Docusign Envelope ID: DC1608E5-ADEE-89D9-8307-BC10C0F71862

ODYCE FIDEA SAS
Société par actions simplifiée
au capital de 522 784 euros
Siège social : 5 rue Salneuve, 75017 PARIS
390 446 946 RCS PARIS

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS
DU 28 août 2026

LES SOUSSIGNÉS :

- La société ENDRIX GRP, représentée aux présentes par M. David HUMBERT, gérant de la société F.H., présidente de la société ENndrix Newco, elle-même présidente de la société
- Madame Aurélie LAFITTE
- Monsieur Sylvain LAVAGNA
- Monsieur Valentin MALBOS
- Monsieur David MEYER

Détenant ensemble 32 674 actions, soit la totalité des actions de la société par actions simplifiée ODYCE FIDEA SAS désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société ODYCE FIDEA SAS et conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce et de l'article 15.4.3 des statuts,

Après avoir pris connaissance des documents suivants :
- Le rapport du Président,
- le texte des projets de décisions,

Ont pris les décisions suivantes portant sur :
- Modification de la date de clôture de l'exercice social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du rapport du Président, décide à l'unanimité de fixer les dates respectives d'ouverture et de clôture de l'exercice social aux 1er janvier et 31 décembre, de prolonger de trois (3) mois l'exercice en cours qui aura ainsi exceptionnellement une durée de quinze (15) mois.

DEUXIÈME DÉCISION

La collectivité des associés, en conséquence de la décision précédente, décide à l'unanimité de modifier l'article 19 des statuts de la manière suivante :

" ***19 Exercice social***
Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1er janvier et finit le 31 décembre."

Docusign Envelope ID: DC1608E5-ADEE-89D9-8307-BC10C0F71862

TROISIÈME DÉCISION

La collectivité des associés donne à l'unanimité tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent acte pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

Fait à PARIS
Le 28 août 2026

Société ENDRIX GRP
Endrix Newco
F.H.
David HUMBERT

Signé par :
David Humbert
95D3E62FAC594CC...

Aurélie LAFITTE

Signé par :
F34B4AE4D620461...

Sylvain LAVAGNA

Signé par :
Sylvain LAVAGNA
D2F636BEABCB4D8...

Valentin MALBOS

DocuSigned by:
Valentin Malbos
C98B48A5689A45C...

David MEYER

Signé par :
David MEYER
DB6DB4F0259143E...

Il est précisé que le présent acte est signé sur support électronique, sur la plateforme en ligne Docusign, conformément à la réglementation en vigueur. Il est établi et conservé conformément aux articles 1366 et suivants du Code civil. Le signataire prend acte (i) que la signature électronique qu'il appose sur le présent acte a la même valeur juridique que sa signature manuscrite (ii) que les moyens techniques mis en œuvre dans le cadre de cette signature confèrent date certaine au présent acte.